Au conseil communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 51/04

Demande d'un crédit de Fr. 80'000.00 pour le dragage de l'embouchure de la rivière La Promenthouse,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Marie Christine Chollet et de MM. Philippe Bader, Henri Haymoz, Michel Décurnex et Robert Bernet (rapporteur) s'est réunie à deux reprises, les 25 et 28 octobre 2004.

En l'absence de la municipale responsable Mme Elisabeth Kneubuehler, c'est Monsieur le syndic H.-R. Kappeler qui nous a fourni les renseignements nécessaires et nous le remercions pour sa disponibilité.

Questions et réponses de la commission :

La commission s'est posée plusieurs questions de fond concernant ce préavis :

- 1. Q : Pourquoi ce type de travaux est inclus dans un budget d'investissement, alors que ceci devrait être dans un budget d'entretien ?
 - R : Celui-ci est considéré comme un investissement du fait que la somme est supérieure à Fr. 50'000.—selon l'art.93 alinéa 2 du Règlement du Conseil communal et peut être donc considéré comme une demande de crédit exceptionnel.
- 2. Q: A-t-on reçu l'autorisation pour le dragage?
 - R : L'autorisation a été accordée par le S.E.S.A (Service des Eaux, Sols et Assainissement).
- 3. Q : Pourquoi fait-on une demande de Fr. 80'000.--, alors que le 48 % de la somme pourrait être financé par le canton comme le stipule le courrier du S.E.S.A. du 15 février 2004 et que le reste à payer par la Commune serait de Fr. 41'600.-- ?
 - R : Parce que nous ne savons pas quand le canton versera sa participation et surtout quelle somme nous sera allouée pour ces travaux.
- 4. Q: Pourquoi un temps d'amortissement sur 10 ans ?
 - R : Selon M. Kappeler, pour ce type de travaux et selon la situation des finances communales, l'amortissement pourrait être effectué sur un délai plus court.

Conclusions:

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu	le préavis municipal No 51/04 relatif à une demande d'un crédit
	de Fr. 80'000.00 pour le dragMage de l'embouchure de la rivière
	de La Promenthouse.

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

attendu que ce derneir a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le préavis No 51/04 relatif à une demande d'un crédit de Fr. 80'000.00 pour le dragmage de l'embouchure de la rivière de La Promenthouse,

2/ d'accorder un crédit de Fr. 80'000.00 pour la réalisation de ces travaux,

de financer cette opération conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,

de répartir l'amortissement de Fr. 80'000.00 sur 10 ans en portant au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de

Fr. 8'000.00.

Prangins, le 28 octobre 2004

La commission:

Marie Christine Chollet

Philippe Bader

Henri Haymoz

Michel Décurnex

Robert Bernet (rapporteur)